

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 083f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Commissaire aux droits de l'homme publie un rapport sur la situation des Roms en Europe

Strasbourg, 15.02.06 – Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Alvaro Gil-Robles, a présenté aujourd'hui son rapport final relatif à la situation des droits de l'homme des Roms, Sinti et Gens du voyage en Europe. Les Roms comptent environ dix millions de personnes, présents dans presque tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Dans la plupart des pays visités par le Commissaire, la population rom est confrontée à des obstacles considérables dans la jouissance de ses droits fondamentaux.

Dans son rapport, Alvaro Gil-Robles relève que « la trop longue histoire des discriminations et persécutions perpétuelles vécue par les Roms doit s'arrêter ». Tout en exposant les principales violations de droits de l'homme dont sont victimes les Roms, le rapport présente également une série de recommandations afin de mettre un terme aux discriminations dans le logement, l'éducation, l'emploi, les soins et le traitement accordé par les autorités publiques.

Le rapport appelle à un partenariat actif de toutes les autorités, institutions et personnes concernées, y compris les Roms eux-mêmes, pour mettre en place les mesures nécessaires et garantir le plein respect des droits de l'homme des Roms, Sinti et des Gens du voyage. Le Protocole 12 à la Convention européenne des Droits de l'Homme relatif à la non-discrimination et la directive de l'Union européenne sur l'égalité fournissent une base légale pour ces efforts.

Enfin, le Commissaire aux droits de l'homme salue la création du Forum européen des roms et des Gens du voyage qui permet de mieux appréhender la diversité des communautés Roms en Europe et amplifie leurs voix au sein des organes décisionnels nationaux comme européens.

Le rapport final est disponible sur le site internet du Commissaire aux droits de l'homme: <http://www.coe.int/Commissionar>.

Contact:

John DALHUISEN, Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Tel. +33 (0)3 88 41 23 13, mobile +33 (0) 6 61 14 70 37

e-mail: john.dalhuisen@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.